

Union Française des amateurs d'Armes

BP 132 - 38354 LA TOUR DU PIN CEDEX

Le Président Jean-Jacques BUIGNE 09 52 23 48 27 jjbuigne@armes-ufa.com

> Monsieur Brice Hortefeux, Ministre de l'Intrérieur Place Beauveau 75800 PARIS cedex 8

La Tour du Pin le 15 novembre 2010

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

Nous sommes très heureux que vous soyez reconduis dans vos fonctions. Vous êtes l'un de ceux qui ont le mieux compris le problème des collectionneurs de matériels et d'armes anciennes.

La proposition de loi 2773 en cours de processus législatif a essayé de répondre aux besoins posés par ces armes et matériels du patrimoine, mais il y a un certain nombre de « loupés » qui nous montre que nous n'avons pas été compris :

Concernant les armes anciennes, le texte de la proposition de loi ne fait pas une stricte application du protocole de Vienne. En effet, le protocole de Vienne précise que les armes anciennes datant d'avant 1900 ne sont pas des armes mais des antiquités. Or, la proposition de loi retient cette date de 1900, non pour définir les antiquités, mais pour définir les armes de collection. Pourtant, ces dernières sont forcément celles postérieures à 1900 ayant plus de 100 ans.

Concernant les matériels de collection d'origine militaire, la proposition de loi retient la date de 1946, qui ne correspond pas du tout aux demandes des collectionneurs qui souhaitaient celle de 1950 ou une ancienneté de plus de 75 ans.

Pour toutes ces raisons, et quelques autres, nous souhaitons être reçu par votre cabinet pour que des assurances nous soient données sur l'évolution de cette proposition de loi et de son application règlementaire.

Nous vous prions Monsieur le Ministre de croire en l'expression de notre haute considération.

Jean-Jacques BUIGNE Président de l'UFA